



PROGRAMME DE FORMATION

LES PASSERELLES

Une passerelle est une formation de minimum 7 heures qui permet à une personne déjà titulaire d'une certaine catégorie de permis d'en valider une autre sans avoir à passer d'examens. Une attestation de formation est délivrée à l'issue et permet de demander la fabrication du nouveau permis.

LES PASSERELLES POSSIBLES SONT :

- ✓ B78 (BOITE AUTOMATIQUE) VERS B (BOITE MANUELLE)
- ✓ B VERS A1 (MOTO 125 CM3)
- ✓ A2 (MOTO LIMITEE A 47CV) VERS A (TOUS CYLINDRES)
- ✓ B VERS B96 (REMORQUE JUSQU'A 4 250KG, VOIR PROGRAMME DE FORMATION « LES REMORQUES »)

Toutes les formations sont dispensées par des enseignants titulaires de l'autorisation d'enseigner (en cours de validité) la conduite des véhicules de la catégorie concernée. Les véhicules utilisés sont les véhicules appartenant à l'auto-école.

B78 VERS B :

- ✓ L'objectif de cette formation est de régulariser votre permis de conduire, vous ne serez plus restreint à conduire uniquement un véhicule automatique.
- ✓ Pour pouvoir suivre cette formation, vous devez attendre 3 mois après l'obtention de votre permis de catégorie B boîte automatique.
- ✓ Attention, les élèves ayant passés le permis B automatique suite à une décision médicale ne sont pas autorisés à suivre cette formation.

Séquence 1	2h	TRAFIC NUL OU FAIBLE	<ul style="list-style-type: none">• Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre.• Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.
Séquence 2	5h	CONDITIONS DE CIRCULATION VARIEES, SIMPLES ET COMPLEXES	<ul style="list-style-type: none">• Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite.• Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

- ✓ À la fin de la formation, une attestation est remise par l'auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif. C'est à vous de faire les démarches nécessaires auprès des administrations.

- ✓ A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e.
- ✓ La formation peut être suivie à partir du mois précédent la date d'anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.

Séquence 1	2h	MODULE THEORIQUE	<ul style="list-style-type: none"> • Appréhender notamment les accidents les plus fréquents, la conduite sous la pluie ou de nuit, la nécessité d'être équipé de vêtements protecteurs.
Séquence 2	2h	MODULE HORS CIRCULATION	<ul style="list-style-type: none"> • Découvrir le véhicule et ses caractéristiques.
Séquence 3	3h	MODULE EN CIRCULATION	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter votre vitesse aux conditions de circulation et aux autres usagers de la route (en et hors agglomération).

- ✓ À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. En cas d'invalidation ou d'annulation du permis de conduire, la formation suivie reste acquise.

A2 VERS A :

- ✓ Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW.
- ✓ Comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW.
- ✓ Travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

Séquence 1	2h	THEORIE	<ul style="list-style-type: none"> • Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes. • Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes. • Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse. • Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection. • Conduite et produits psychoactifs.
Séquence 2	2h	MANIABILITE HORS CIRCULATION	<p>S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. Explications et travail sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les situations de changements de direction à droite et à gauche, • le freinage, • les techniques d'inclinaison.
Séquence 3	3h	CIRCULATION ET CLOTURE DE LA FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action : chaque élève effectuée 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation. • Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan

- ✓ À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif. C'est à vous de faire les démarches nécessaires auprès des administrations.